Nations Unies
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TRENTE-NEUVIÈME SESSION
Documents officiels

31e SÉANCE PLÉNIÈRE
Jeudi 11 octobre 1984, à 15 h 20
NEW YORK

Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

En l'absence du Président, M. Gumucio Granier (Bolivie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général *(fin)*

1. M. NGUEMA ONGUENE (Guinée équatoriale) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est un grand honneur pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale, convaincu que je suis que les travaux de la présente session seront couronnés de succès et que les déclarations des représentants des différents États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les conclusions et recommandations auxquelles ils parviendront sur les questions inscrites à l'ordre du jour, seront guidées par la raison et la justice.

2. Alors que nous entamons une fois de plus nos travaux, comme chaque année, qu'il me soit permis de transmettre les vœux sincères de M. Obiang Nguema Mbasogo, président de la République de Guinée équatoriale, pour un déroulement harmonieux des travaux de l'Assemblée générale et pour que les résolutions et décisions qui seront adoptées à la fin de la session soient couronnées de succès. Nous souhaitons vivement que ces résolutions et décisions se matérialisent et qu'elles ne constituent pas une prolifération rhétorique et stérile de professions d'idéaux qui, loin d'être viables, justes et équitables, ne font que déclencher des conflits, aggraver les divisions et provoquer l'extrémisme, autant d'éléments contraires à l'esprit de la Charte signée à San Francisco.

3. Mon pays, la Guinée équatoriale, estime qu'il faut redoubler d'efforts pour promouvoir le rapprochement et respecter l'égalité de tous les peuples du monde, afin de garantir les principes sacrés de la Charte des Nations Unies et d'atteindre ses objectifs. L'importance et la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies doivent être renforcées, surtout à l'époque actuelle où le dialogue devient de plus en plus difficile et où le recours à la force devient plus probable étant donné les intérêts qui s'opposent.

4. L'élection à l'unanimité de M. Lusaka à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale est non seulement une source de fierté et de satisfaction pour la Guinée équatoriale, mais également un hommage bien mérité à la ferme volonté du pays qu'il représente — la Zambie — de rester fidèle aux idéaux de paix, de justice et de liberté, et de continuer à défendre la dignité de l'homme, malgré les obstacles et les vicissitudes rencontrés. Nous sommes convaincus, en conséquence, que ses qualités, son expérience professionnelle et son dévouement augurent bien du résultat de la présente session.

5. De même, nous exprimons notre sincère reconnaissance à son prédécesseur, M. Jorge Illueca, qui, à côté de ses fonctions élevées et multiples de chef d'Etat du Panama, a su diriger avec compétence et un sens élevé des responsabilités la "caravane" de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

6. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [*A/39/1*], qui présente clairement et fidèlement la complexité des problèmes que connaît actuellement le monde, mérite notre vive appréciation; il nous permet de nous faire une idée d'ensemble des diverses questions que nous devrons examiner. Nous exprimons au Secrétaire général notre reconnaissance et notre gratitude pour le travail précieux qu'il accomplit à la tête de l'Organisation et nous formons des vœux pour que la mission, difficile mais noble, qui lui a été confiée de créer un monde meilleur soit couronnée de succès.

7. Nous nous sommes toujours réjouis de l'entrée d'un nouveau Membre dans la famille des Nations Unies. Nous sommes heureux de la récente admission de l'Etat du Brunéi Darussalam en tant que 159e Membre de l'Organisation, car elle matérialise, entre autres, la vocation universaliste de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons donc le plaisir de souhaiter la bienvenue à ce nouveau Membre et de le féliciter, en espérant profiter de sa contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à l'établissement d'une coopération fructueuse en vue de faire triompher la justice pour la protection et le bien-être des peuples.

8. Comme je l'ai annoncé du haut de cette tribune, dans l'intervention que j'ai faite à la 30e séance de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale, suivant les changements opérés dans le pays en août 1979, s'est acquitté avec succès de la tâche difficile mais noble que représente la mise en place d'un système démocratique, qui a permis d'assurer le fonctionnement, conformément à notre constitution, de l'exécutif, du judiciaire et du législatif; des progrès notables ont été réalisés dans les domaines social et politique, et la paix et la tranquillité qui règnent dans le pays en sont la preuve évidente.

9. Malheureusement, et malgré les efforts que ne cesse de déployer mon gouvernement, la situation économique de mon pays, qui n'est que la conséquence de la situation héritée de l'époque antérieure et de la crise économique mondiale généralisée, nous oblige encore à surmonter de nombreux obstacles. En effet, la Guinée équatoriale, pays dévasté, sous-développé et moins avancé, fait l'expérience directe des conséquences néfastes de cette crise mondiale.

10. Néanmoins, dans le cadre des efforts déployés par mon gouvernement pour créer les bases solides d'un développement économique harmonieux en vue du redressement du pays, les négociations entreprises au niveau de notre sous-région d'Afrique centrale ont été couronnées de succès avec l'entrée de la Guinée équatoriale dans l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale, au cours de la réunion du Conseil des chefs d'Etat de cette institution, qui s'est tenue à Bangui en décembre 1983. De même, le 27 août de cette année, le Président de la République a signé le traité d'admission de la Guinée équatoriale à la Banque des Etats de l'Afrique centrale. Nous estimons que les efforts nationaux vont de ce fait se conjuguer avec ceux de la sous-région dans la lutte commune que nous menons contre le sous-développement, la faim et la misère qui affligent nos populations.

11. A propos de cet effort de reconstruction et de développement de mon pays, je voudrais exprimer la reconnaissance de mon gouvernement aux pays amis et aux organismes internationaux qui n'ont cessé d'apporter aide et assistance à la République de Guinée équatoriale depuis le 3 août 1979. Devant le long chemin qu'il nous reste à parcourir, nous éprouvons un sentiment de confiance et d'espoir, car nous sommes sûrs que l'assistance sera amplifiée et diversifiée sur la base de la résolution 38/224 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983.

12. A la veille de célébrer le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la situation économique de la majorité écrasante des Etats Membres de cette grande famille est de plus en plus critique et les solutions à la crise sont toujours plus éloignées, étant donné le déséquilibre qui caractérise à l'heure actuelle les relations internationales. Si nous notons quelques améliorations de nature politique, sociale et culturelle, il n'en reste pas moins que l'influence des blocs idéologiques, les prétendus intérêts stratégiques et la protection sélective des droits de l'homme, fondée sur des critères qui ne tiennent pas compte des conditions particulières des pays et des peuples, nous poussent à conclure que les négociations tendant à remédier aux déséquilibres et inégalités existants sont dans une phase de stagnation.

13. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, qui a eu lieu à Lagos en 1980, la Déclaration politique adoptée par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en 1983, les activités intenses du Groupe des 77, les propositions récentes des 11 pays latino-américains pour apporter une solution aux problèmes de la dette extérieure — pour ne citer que celles-là — sont des initiatives auxquelles les pays développés devraient répondre en acceptant de coopérer pour assurer un échange équitable entre le Nord et le Sud. Force est bien de reconnaître en effet que la croissance et la stabilité du Nord sont liées au développement accéléré du Sud. Si les pays les plus puissants se rendaient à la raison, nous pourrions, lors du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, célébrer véritablement cet anniversaire comme marquant une nouvelle étape vers un monde meilleur.

14. Le redoublement de la crise actuelle de l'économie internationale justifie la nécessité absolue d'appliquer dans les relations entre les Etats les principes de la Charte des Nations Unies, en tenant compte de la réalité découlant de l'interdépendance qui existe dans les échanges. L'augmentation constante du déficit de la balance des paiements des pays sous-développés et l'augmentation de leur dette extérieure devraient être compensées par une fixation équitable des prix des matières premières de ces pays; de même, l'application de mesures appropriées permettrait non seulement aux plus riches de s'enrichir, mais également aux pays pauvres d'améliorer leur situation économique de façon considérable.

15. Nous nourrissons l'espoir que les résolutions et les recommandations de caractère économique qui seront adoptées à la présente session de l'Assemblée générale ne se borneront pas à souligner la nécessité pour les pays développés de contribuer à la relance économique des pays pauvres en général, mais demanderont que la contribution de ces pays se traduise par des mesures pratiques et positives. En même temps, les institutions financières internationales ont un rôle à jouer pour nous permettre de réaliser ces objectifs.

16. Contrairement aux dispositions de la Charte, les progrès scientifiques et techniques accomplis par certains Etats Membres sont parfois utilisés pour attenter à la paix et à la sécurité internationales, sous prétexte de protection d'intérêts nationaux. Ces progrès sont en fait exploités jusque dans la recherche de formules qui permettraient d'anéantir le genre humain. La Guinée équatoriale est d'avis que tous les pays sont responsables de l'avenir de l'humanité, mais, à en juger par leurs déclarations, il n'en reste pas moins que les grandes puissances assument une responsabilité primordiale. Les négociations de Genève devraient reprendre et conduire à la réduction des distances géographiques et des divergences idéologiques. La volonté politique des Etats devrait être en harmonie avec les intérêts supérieurs de l'humanité à propos des questions qui ont déjà fait l'objet d'un consensus et qui ne peuvent être négligées.

17. On consacre des ressources financières considérables à la fabrication et au perfectionnement des armes de tous genres, tandis que des millions d'êtres humains dans diverses régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine souffrent de la sécheresse, de la faim, de la misère et de maladies, aussi bien que des catastrophes naturelles d'origine atmosphérique qui détruisent d'immenses ressources naturelles. Mon pays a pâti récemment de cette expérience. Nous estimons que de tels fléaux constituent déjà un danger suffisamment grand pour que toutes les ressources scientifiques, techniques et financières soient consacrées à les éliminer. Nous lançons un appel à la solidarité internationale pour que l'on trouve une solution au problème de la sécheresse et que l'on accorde d'urgence une assistance spéciale aux pays victimes de cette horreur sans précédent.

18. Si les grandes puissances dotées d'armements continuent à s'armer pour se défendre à cause de prétendues menaces de guerre, il convient également d'aider les pays les plus faibles à exercer leur droit à la vie. En théorie et en pratique, il convient de réduire la course aux armements, de réduire les dépenses militaires et de lutter pour en finir avec les systèmes de mercenariat et de terrorisme internationaux, qui ne

font que détruire l'équilibre économique et politique des pays indépendants.

19. La prolifération d'armes nucléaires et l'intensification de la production d'autres types d'armes de destruction massive, pour des raisons de prétendues sécurité et protection, ne sont que les prémisses assurant la victoire des maux qui accablent les pays pauvres : la faim, la misère et les maladies. Le moment est venu de passer à la concrétisation des déclarations de bonnes intentions sur le désarmement, le gel, l'interdiction et la réduction des armes nucléaires, les essais, ainsi que l'utilisation et la production des armes chimiques et biologiques, la prévention d'une confrontation nucléaire, et toutes les autres propositions que nous avons entendues au cours des dernières années à l'Assemblée générale. C'est seulement de la sorte que nous nous sentirons protégés et que la paix et la sécurité mondiales deviendront réalité.

20. La Guinée équatoriale est profondément préoccupée par la situation actuelle dont des hommes, des femmes et des enfants innocents sont victimes, surtout dans les pays du tiers monde, du fait du mauvais usage et de la canalisation défectueuse des ressources abondantes dont disposent les pays les plus développés, augmentant ainsi la dépendance des pays pauvres et leur sous-développement. Il convient de mettre en œuvre ce qui est à la portée de tous, à savoir les programmes et projets pertinents dans le domaine de la santé, du logement et de la production alimentaire, conformément aux besoins élémentaires des populations qui en ont le plus besoin.

M. Lusaka (Zambie) prend la présidence.

21. Ce n'est pas faire preuve d'un optimisme excessif que de reconnaître le grand travail réalisé par l'Organisation des Nations Unies pendant près de 40 années d'existence et ce n'est pas non plus être trop pessimiste que de souligner que certaines questions à l'ordre du jour réduisent l'importance et le résultat positif de ces travaux. Au fur et à mesure que l'*apartheid* en Afrique du Sud révèle son vrai visage, l'indépendance de la Namibie semble s'éloigner de plus en plus, et cela en violation flagrante d'innombrables résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et au mépris manifeste de l'opinion de la communauté internationale.

22. Nous réitérons notre position selon laquelle la présence sud-africaine en Namibie — présence illégale — doit cesser et nous renouvelons notre appui à la South West Africa People's Organization [*SWAPO*] en réaffirmant que les conditions et les circonstances extérieures au territoire namibien ne doivent ni influencer ni retarder le processus de l'indépendance.

23. Il est surprenant d'observer que tous les Etats Membres sont d'accord pour reconnaître la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais que nous ne retrouvons pas cette unanimité dès qu'il s'agit de mettre en œuvre les résolutions pertinentes. En Afrique du Sud, la majorité noire continue à souffrir des effets de la politique d'*apartheid*, système qui lui est imposé et que nous haïssons tous. Pourtant, nombre de personnes le condamnent de façon sélective et en combattent les différentes manifestations au nom de divers intérêts économiques, stratégiques et idéologiques. Une telle attitude nous éloigne de notre grand objectif qui doit être d'assurer la protection et la défense des droits et des libertés fondamentales de l'homme. Nous devons réfléchir profondément à la question et, même si cela peut être difficile, accepter le fait que la nature elle-même impose une reconnaissance du droit de toutes les personnes de jouir de droits égaux et, de ce fait, l'abolition de l'*apartheid*.

24. La République de Guinée équatoriale nourrit l'espoir que la sagesse et l'esprit de solidarité des pays africains dicteront aux différents gouvernements qui président aux destinées du continent les moyens de préserver l'Organisation de l'unité africaine de toute situation qui pourrait la conduire à un éclatement. A cet égard, nous nous félicitons de toute initiative pacifique et constructive qui sera avancée pour apporter une solution aux conflits du Tchad et du Sahara occidental, conformément aux résolutions pertinentes de notre organisation.

25. Au Moyen-Orient, Israël poursuit son occupation des pays arabes, tandis que la misère, la faim et la mort continuent d'être monnaie courante au Liban. Au nom des victimes innocentes qui tombent jour après jour dans cette région affligée, nous lançons un appel à toutes les parties à ce conflit douloureux et prolongé pour qu'elles mettent fin à cette tragédie en utilisant le dialogue et la négociation dans un esprit libre d'orgueil et de passion, sur la base du réalisme qui veut que le peuple palestinien exerce son droit de créer son propre Etat dans la région, qu'Israël vive dans des frontières légales et sûres et que le Liban récupère sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance.

26. La situation tendue qui prévaut en Amérique centrale nous préoccupe et nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'entamer le dialogue afin de trouver des solutions à leurs différends, en respectant scrupuleusement le droit des peuples de choisir leur système politique et économique le mieux accordé à leurs intérêts nationaux.

27. Nous appuyons et nous encourageons les efforts du Groupe de Contadora qui cherche une solution pacifique et juste au conflit qui se prolonge en Amérique centrale, région à laquelle la Guinée équatoriale est unie par des liens historiques et culturels. Nous espérons que les mesures du Groupe de Contadora permettront d'arriver à une solution globale du problème garantissant le rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région.

28. Nous réitérons notre solidarité avec la République argentine dans sa revendication juste et légitime des îles Malvinas et nous souhaitons que les négociations reprennent et progressent rapidement avec le Royaume-Uni, dans l'esprit des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

29. Le Kampuchea, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, est toujours le théâtre d'actes de violence dus à l'intervention de forces étrangères dans ce pays. Nous renouvelons notre appui et notre solidarité à toute solution garantissant le retour dans leur patrie de tous les Kampuchéens réfugiés dans les pays voisins et nous préconisons la recherche d'une solution pacifique assurant le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, non seulement du Kampuchea mais de tous les pays de la région. Les résolutions des cinq dernières sessions ordinaires de l'Assemblée générale et la Déclaration sur le Kampuchea[1], ont établi les

bases nécessaires à une ample solution politique du problème.

30. En Afghanistan, il n'y a pas eu de signe montrant que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays sont préservées, malgré les appels lancés par la communauté internationale pour que les forces étrangères se retirent de l'Afghanistan, retrait qui, seul, garantira au peuple afghan son droit inaliénable de choisir la forme de gouvernement et le système politique et économique convenant le mieux à ses intérêts, sans ingérences ni influences externes. En conséquence, les efforts déployés par le Secrétaire général pour apporter une solution politique facilitant le retour des réfugiés afghans dans leur pays devraient être appuyés jusqu'au rétablissement de la paix et de la tranquillité, tant en Afghanistan que dans les pays voisins, victimes de la situation qui prévaut en Asie du Sud-Ouest.

31. La guerre entre l'Iran et l'Iraq, pays frères et voisins, continue d'être une source de grande préoccupation et d'inquiétude pour la Guinée équatoriale et pour toute la communauté internationale. Depuis cinq ans que dure le conflit, de nombreuses vies humaines ont été sacrifiées et les efforts des deux pays pour édifier leur économie s'évanouissent en fumée. Cette situation, non seulement nuit au développement harmonieux des peuples de ces pays, mais affecte considérablement les relations économiques et commerciales internationales. Du haut de cette tribune, nous lançons un appel au Gouvernement iranien et au Gouvernement iraquien; nous leur demandons d'écouter la voix de la raison et d'user de leur volonté politique pour reconnaître le droit à la vie et la nécessité de protéger la dignité humaine, en mettant fin à cette guerre injuste imposée aux peuples de l'Iran et de l'Iraq.

32. Nous sommes consternés de voir que certaines questions étudiées par les Nations Unies depuis plusieurs décennies n'ont pas été réglées de façon positive comme nous le souhaitions. Je n'en veux pour preuve que la division artificielle, à cause d'éléments externes, que connaît aujourd'hui la République de Chypre, Etat souverain, indépendant et non aligné et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Alors que la communauté internationale essaie de promouvoir l'idéal de réunification des peuples divisés par des intérêts politiques et idéologiques, la partition de Chypre est une insulte à cet idéal. Face à cette triste réalité, la Guinée équatoriale lance un appel à tous les Etats pour qu'ils redoublent d'efforts afin de sauvegarder l'unité de Chypre en conjuguant de façon harmonieuse les caractéristiques des différentes communautés chypriotes.

33. Nous préconisons l'unification pacifique de la péninsule coréenne et nous invitons les dirigeants des gouvernements respectifs à établir des conditions propices à la reprise des négociations qui, nous l'espérons, se poursuivront à la satisfaction du peuple coréen tout entier. Les pays tiers concernés devraient œuvrer à cette réunification pacifique, pour permettre à la Corée d'occuper au sein des nations la place qui lui revient.

34. Enfin, nous nous proposons de tenir compte, lors de l'examen des questions correspondantes, des observations et recommandations avancées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation — le troisième — concernant les différents points de vue relatifs au renforcement du rôle de l'Organisation et du fonctionnement efficace et coordonné de ses organes et de ses institutions spécialisées, surtout ceux qui sont directement engagés dans les activités de promotion et de développement socio-économique et culturel des pays en développement.

35. M. MOLISA (Vanuatu) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Gouvernement et du peuple de Vanuatu je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-neuvième session. Cette élection est un hommage à votre personne et au travail remarquable que vous avez accompli en votre qualité de président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. C'est également un hommage fort mérité rendu au pays que vous représentez. La Zambie et les autres Etats de première ligne continuent d'être des exemples de patience, de persévérance et de respect scrupuleux de principes élevés, en dépit de provocations extrêmes et graves. La communauté internationale vous en est reconnaissante.

36. Je voudrais féliciter également votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, du Panama, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche très difficile.

37. Je tiens également à féliciter très chaleureusement le Brunei Darussalam, récemment devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes particulièrement fiers d'accueillir un Etat voisin en tant que 159e Membre de l'Organisation. Nous présentons nos meilleurs vœux de succès à son peuple et à son gouvernement et les assurons de la continuation de notre amitié, de notre respect et de notre coopération.

38. Etant donné que c'est la première fois que j'ai l'honneur de représenter mon pays aux Nations Unies, je voudrais joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour faire l'éloge du Secrétaire général. Dans les jours à venir, nous devrons compter encore davantage sur son expérience et sur ses talents remarquables de diplomate. J'espère seulement que nous suivrons les recommandations qu'il nous donne dans son rapport sur l'activité de l'Organisation qui est très détaillé, et qu'à son instar nous consacrerons à notre tâche le même dévouement et la même sincérité, qualités qui lui sont si largement reconnues.

39. Alors que nous nous préparons à entrer dans la cinquième décennie après la fin de la seconde guerre mondiale et la création de l'Organisation des Nations Unies, nous, les nations du monde, sommes confrontées à des défis sans précédent. D'une certaine façon, pourtant, les problèmes dont nous débattons ici aujourd'hui sont, pour l'essentiel, les mêmes que ceux qu'ont rencontrés les générations qui nous ont précédés.

40. Comment nos enfants seront-ils élevés, et selon quelles valeurs ? Comment allons-nous nourrir, vêtir et loger tous les habitants de cette planète et quel en sera le prix ? Comment allons-nous prendre soin des personnes âgées et préserver leur savoir et leur expérience pour les transmettre aux générations suivantes ? Comment les ressources de la planète seront-elles exploitées et distribuées ? Comment considére-

rons-nous nos voisins et quels seront nos rapports avec eux — qu'ils soient proches ou éloignés ? Comment garantirons-nous que tous les hommes et toutes les femmes connaissent, leur vie durant, la justice, l'égalité de chances, et la liberté de pensée et de culte ? Comment allons-nous assurer à tous les enfants de tous les coins de cette terre le droit de rêver les rêves de l'enfance — des rêves de bonheur et de vie ? Enfin, comment allons-nous assurer la survie de cette génération et des suivantes ?

41. Ce sont là des questions simples, claires, éternelles et universelles. Mais les réponses, elles, sont beaucoup moins simples, claires, éternelles ou universelles et les nations offrent des formules différentes pour trouver leurs propres réponses.

42. La croissance démographique spectaculaire, à l'échelle mondiale, la pénurie grandissante de certaines ressources et la distribution imparfaite d'autres ressources, l'absence de perspective historique chez certains, l'avènement de la technique moderne, rendent plus complexe la recherche de solutions aux problèmes anciens de l'humanité.

43. Certains croient détenir toutes les réponses et, dans leur superbe, ils s'arrogent le rôle de détenteurs de la vérité absolue. "Faites ce que nous vous disons", c'est à cela qu'ils nous exhortent, et non pas, évidement, à faire ce qu'ils font, eux. D'autres estiment que la plupart d'entre nous ne savent même pas quels sont les problèmes et n'ont pas la moindre idée de la façon de les résoudre. Une forme d'arrogance n'est pas préférable à une autre. Il est probable que, parmi tous les défauts de l'humanité, l'arrogance et le manque d'humilité sont à la fois les pires et les plus flagrants.

44. Si l'arrogance n'était plus un vice aussi répandu dans les relations internationales aujourd'hui, pourquoi la menace ou l'emploi de la force constitueraient-ils alors la pierre angulaire des relations extérieures de tant d'Etats ? De grandes puissances et de moins grandes, des pays développés et des pays en développement, des Etats alignés et non alignés, l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud — avec une fréquence beaucoup trop grande — conçoivent leur puissance militaire respective comme étant l'instrument ultime de leurs politiques nationale et étrangère.

45. L'art de convaincre, de défendre ses vues par des moyens pacifiques, est souvent oublié ou ignoré. Ce n'est pas un problème nouveau, mais étant donné notre niveau actuel de connaissances et notre technologie de destruction actuelle et future, ces valeurs sont-elles celles que nous voulons transmettre à nos enfants ? N'en sommes-nous pas encore arrivés à un niveau plus élevé de civilisation ?

46. Si l'arrogance n'était pas un vice de forme aussi généralisé dans les relations internationales de l'heure, alors pourquoi les aspirations légitimes et profondes de tant de peuples seraient-elles si souvent fondues et confondues avec les contradictions Est-Ouest et les politiques menées par les deux superpuissances ? D'aucuns qui devraient être mieux informés insistent même pour dire que les petits Etats doivent choisir dans quel camp se placer, comme s'ils n'avaient d'autre possibilité que d'appartenir, en pensées et dans les faits, à l'un des deux grands campements militaires et économiques de notre monde.

47. Vanuatu aspire à autre chose. Notre indépendance politique, notre qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, notre appartenance au Mouvement des pays non alignés, tout cela témoigne de notre désir de n'appartenir à nul autre qu'à nous-mêmes. Ayant fait l'expérience unique d'avoir, simultanément, deux maîtres coloniaux d'égale puissance, notre peuple connaît bien les dangers d'être l'intermédiaire de quelqu'un.

48. Notre passé colonial inhabituel de condominium nous a appris à apprécier le véritable non-alignement et nous a donné une grande expérience de sa pratique. Nous demander de choisir entre deux maîtres coloniaux aurait été inutile. Comment peut-on choisir entre les vagues de l'océan ?

49. Pourtant, en même temps, nous avons compris à quel point la communication est vitale, surtout lorsque nous parlons des langues différentes. Comment pourrait-on, sinon, éviter les malentendus et remédier aux idées préconçues ?

50. Aujourd'hui plus que jamais, la communication est essentielle pour assurer notre survie. Il est dommage que nous ne consacrions pas plus de notre énergie à la communication d'idées réelles et non pas seulement de vaine rhétorique.

51. Pourquoi les deux plus importantes puissances militaires du monde ne peuvent-elles donner l'exemple en dialoguant d'une façon constante et non pas seulement devant les caméras de télévision ? Pourquoi ces deux grandes puissances ne peuvent-elles pas aussi s'écouter l'une l'autre ? Pourquoi ne peuvent-elles pas nous écouter de temps à autre ? Ont-elles si peur de ce que nous disons ? Nos idées sont-elles dangereuses au point que leur puissance militaire, leur richesse et leur pouvoir ne puissent les protéger ? Ce que nous, nations du monde, avons à dire est-il si marginal que nous ne méritions même pas d'être entendus ?

52. Si ces deux puissances se comportent de la même façon à notre endroit, est-il vraiment important de savoir laquelle des deux dirige le monde ? Est-ce que les superpuissances veulent véritablement toutes deux régir le monde ? Nous ne le pensons pas. Chacune dit en public que c'est ce que désire l'autre. Mais est-ce la vérité ? Est-ce une distorsion délibérée ou s'agit-il seulement d'une grave erreur de calcul ? Quel être sensé accepterait de diriger ce monde imparfait et compliqué ? Qui voudrait assumer cette responsabilité ou cette charge ?

53. Nous croyons qu'il y a d'importantes contradictions entre les deux superpuissances mondiales, mais qu'aucune n'a vraiment l'illusion de pouvoir régner sur le monde entier. Chacune, bien sûr, cherche à étendre son domaine d'influence et à gagner des partisans de sa façon de vivre. En une certaine mesure, elles conçoivent le monde différemment. Mais nous nous souvenons cependant que les monarchistes et les républicains voyaient le monde d'une façon différente il n'y a pas plus d'un siècle.

54. Bien que les superpuissances actuelles aient des valeurs différentes, elles en ont aussi un grand nombre qui sont semblables. Malheureusement, elles en discutent rarement. Elles semblent préférer s'attacher à celles qui les divisent. Il est également regrettable que chacune d'elles asseoie sa sécurité nationale sur des

mécanismes qui contribuent en réalité à l'insécurité internationale. Leur rivalité est certes effrayante, mais en fait elle a contribué parfois au processus du développement humain. Le processus de décolonisation qui a suivi la seconde guerre mondiale en constitue un exemple pertinent. Leur coopération pourrait, en fin de compte, nous être profitable à tous, bien qu'en certaines circonstances elle puisse nous nuire collectivement. Ainsi, nous sommes confrontés au paradoxe de la rivalité entre ces deux géants et de l'influence de cette rivalité sur le reste du monde. Qu'elles soient en concurrence s'il le faut, mais que cette rivalité soit pacifique, plus fructueuse et inoffensive.

55. Bien sûr, aucun être sensé ne souhaite assister à une joute militaire entre ces deux géants. Nous espérons que chaque superpuissance aura recours à des méthodes beaucoup plus douces pour manifester la supériorité qu'elle proclame de son propre système social. Mais qui, parmi nous, peut garantir que ce sera le cas ? Elles-mêmes ne peuvent le garantir.

56. La colère, la tension, la frustration, la paranoïa, la technique débridée ou une simple erreur risquent de déclencher un désastre pour l'humanité et de tout anéantir. Il n'y aurait plus d'avenir. Nos enfants, tous les enfants, cesseraient d'exister. Cette pensée n'est-elle pas suffisamment horrible pour nous amener à marquer une pause et à réfléchir ?

57. Nous croyons qu'il est impossible que l'une de ces grandes puissances puisse dominer l'autre. L'histoire, en particulier celle de chacune de ces nations, nous enseigne que ce n'est pas possible.

58. Que l'une de ces superpuissances puisse acquérir une supériorité militaire sur l'autre constitue une illusion encore plus cruelle et pernicieuse. L'histoire de la course aux armements qui a suivi la seconde guerre mondiale nous enseigne qu'aucun camp ne peut être en avance sur l'autre.

59. L'un a été le premier à mettre au point les armes nucléaires, mais l'autre l'a rattrapé. L'un a été le premier à mettre au point des bombardiers balistiques intercontinentaux de longue portée, mais l'autre l'a rattrapé. L'un a été le premier à mettre au point des missiles balistiques intercontinentaux, mais l'autre l'a rattrapé. L'un a même été le premier à atteindre l'espace extra-atmosphérique, mais l'autre l'a rattrapé. Maintenant, quel que soit le système d'armement déployé par l'un d'eux, l'autre le rattrape rapidement et le surpasse dans ses capacités de destruction.

60. Pour le monde entier, et non pas seulement pour les peuples de ces deux sociétés, la réelle question est de savoir combien de temps encore peut se poursuivre cette folie et combien de milliards de dollars et de ressources gaspillées seront encore dépensés pour défendre ces notions erronées de sécurité nationale.

61. Devrons-nous rester passifs alors que ces deux puissances rivalisent de dépenses pour s'acculer mutuellement à la faillite ? Elles savent toutes les deux, comme nous, qu'il n'y a aucun moyen de se défendre vraiment contre les armes horribles de destruction qui existent actuellement.

62. La seule chose sensée consisterait à s'engager à la modération de part et d'autre. Pourquoi le chemin vers la paix ne pourrait-il s'ouvrir dans une capitale pour mener à l'autre ? Pourquoi les obstacles à la confiance et à la paix ne peuvent-ils être considérés comme des obstacles communs que nous devons surmonter tous ensemble ? Qu'est devenu cet ancien adage : "Vivre et laisser vivre" ?

63. Pourquoi les citoyens d'une société doivent-ils être éduqués dans la haine des citoyens de l'autre ? Pourquoi les enfants d'une société doivent-ils être éduqués dans la crainte des enfants de l'autre ? En tant qu'êtres humains doués de raison et de réflexion, n'avons-nous pas la possibilité de concevoir la valeur de ces deux sociétés ? Ces deux grandes sociétés n'ont-elles pas la possibilité de penser et d'agir de façon rationnelle ?

64. La menace d'un holocauste nucléaire déclenché par l'une des deux — ou les deux — superpuissances mondiales constitue à l'évidence une perspective effrayante. Malheureusement, ce n'est pas la seule perspective effrayante à laquelle l'humanité est confrontée.

65. Des puissances moyennes et d'autres Etats plus petits disposent également d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Trop souvent, des nations accordent beaucoup plus d'importance à ce qu'elles peuvent détruire plutôt qu'à ce qu'elles pourraient créer. Il semble qu'un plus grand prestige s'attache à la crainte qu'elles peuvent inspirer qu'à leurs résultats au niveau de l'éducation, de l'habillement, du logement ou de l'alimentation.

66. La sécheresse et la famine frappent l'Afrique. Les cyclones tropicaux dévastent l'Asie, le Pacifique et les Caraïbes. Les tremblements de terre détruisent des villes d'Amérique du Sud. Des inondations ravagent les territoires de pays développés et de pays en développement. Les maladies et les épidémies franchissent nos frontières et frappent tous nos citoyens. Nous avons tous à assumer notre part de catastrophes naturelles; pourtant, il semble que nous cherchions encore à inventer de nouveaux désastres.

67. Comme si les forces de la nature ne causaient pas assez de pertes en vies humaines et ne faisaient pas suffisamment de dégâts, certains d'entre nous cherchent encore des moyens artificiels de détruire les ressources et de supprimer des vies humaines. Certains consacrent à ces nouvelles armes des sommes d'argent absolument révoltantes. Certains institutionnalisent et répandent la corruption, l'inégalité et l'inefficacité, détruisant par là même toute issue possible hors du cycle de la pauvreté auquel tant de peuples sont condamnés. Certains, par indifférence délibérée devant le sort de leurs semblables, ont recours à leur propre forme de violence.

68. Chaque année, la liste des préoccupations vitales de l'humanité semble s'allonger et atteindre presque des dimensions incommensurables. Peu de problèmes sont résolus et peu d'efforts sincères sont déployés par ceux qui sont en mesure de mobiliser la communauté internationale. Il semble qu'on ait une foi plus grande dans la gestion de la crise que dans la capacité de l'éviter.

69. Quand les quelques Etats qui ne l'ont pas encore fait se décideront-ils enfin à signer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ? Quand y aura-t-il participation universelle aux tâches vitales qui incombent à la Commission préparatoire de l'Autorité

internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer ?

70. Quand s'engagera-t-on définitivement à respecter les normes d'équité de la communauté internationale dans l'exploitation des ressources minérales des fonds marins internationaux ? Après tant d'années de négociations laborieuses et de rédaction soigneuse, n'est-il pas raisonnable d'attendre des Etats qu'ils s'abstiennent d'agir séparément d'une manière qui saperait la Convention ? Nous prions tous les Etats de réfléchir avant d'agir d'une façon qui troublerait cette noble percée dans les relations économiques globales.

71. La nécessité pressante d'une réforme économique importante est bien connue et a été réitérée à maintes reprises, ici et dans d'autres instances. Combien de temps encore le monde attendra-t-il l'adoption de mesures concrètes ? Quelle calamité doit nous frapper pour que le réalisme triomphe ?

72. La menace croissante du crime organisé et le trafic de drogues international risquent de nous engloutir et de nous détruire tous. Une fois de plus, je demande ce que nous attendons. Devons-nous être frappés par une crise personnelle avant d'ouvrir les yeux devant ce danger réel et présent ?

73. La guerre entre l'Iran et l'Iraq s'éternise, au prix de pertes terribles en vies humaines et en biens. Pourquoi ne peut-on pas trouver de solution ? Comment les parties à ce conflit tragique peuvent-elles renouveler leurs stocks respectifs d'instruments de destruction ? Quels intérêts bénéficient de la poursuite de ce carnage insensé ?

74. Au Moyen-Orient, nous devrons nous demander à nouveau pourquoi le peuple palestinien ne peut pas retourner dans ses foyers et vivre en paix. Pourquoi doit-il être déplacé et déchu de ses droits ? Quel est son crime ? Combien d'autres souffrances encore doit subir le peuple du Liban ? N'y a-t-il pas de limite ?

75. Combien de temps encore le peuple de Chypre doit-il être divisé et sa terre occupée ? Combien de temps encore la guerre civile doit-elle faire rage en Afghanistan et des forces extérieures doivent-elles intervenir, ouvertement ou clandestinement ? Combien de temps encore les peuples de la péninsule indochinoise doivent-ils souffrir de la guerre, des privations économiques et des intrigues machiavéliques de ceux qui, avec cynisme, se servent d'eux pour poursuivre leurs propres guerres par personnes interposées ? Combien de temps encore les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes doivent-ils supporter l'ingérence à peine déguisée dans leurs affaires intérieures et les violations flagrantes des préceptes les plus fondamentaux du droit international ? Combien de temps encore le peuple de Namibie et le peuple d'Afrique du Sud doivent-ils être victimes du fascisme et du racisme mêmes contre lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée ?

76. Ne soyons pas victimes d'une amnésie historique. L'Afrique du Sud est un régime raciste déclaré qui a été imposé et maintenu par la force et la violence. Elle a été conçue et constituée de façon illégitime, et elle continue de violer constamment les principes essentiels de la Charte des Nations Unies, les dispositions fondamentales du droit international et les normes d'un comportement décent et civilisé.

77. En bref, il s'agit, au sens littéral, d'un régime de brigands qui a institutionnalisé, en en faisant une politique d'Etat, le terrorisme même que chaque Etat ici représenté condamne. Comment, alors, certains peuvent-ils continuer à rationaliser et à pardonner les actes de cet Etat ? Comment, alors, certains peuvent-ils continuer à tempérer leur appui aux résolutions de l'Assemblée générale en raison de ce qu'ils qualifient de "libellé imparfait" ?

78. Comment, alors, certains peuvent-ils appuyer l'insurrection armée en Afghanistan, mais pas en Afrique du Sud ? Comment, alors, certains peuvent-ils appuyer la lutte armée contre le Gouvernement nicaraguayen, mais pas contre les terroristes au pouvoir à Pretoria ? Comment ceux qui ont aidé à rendre l'Afrique du Sud forte et ses voisins faibles peuvent-ils applaudir devant la capacité de l'Afrique du Sud d'imposer temporairement sa volonté en se servant de sa puissance militaire et économique ? Comment ceux qui commercent avec l'Afrique du Sud par choix peuvent-ils comparer leur façon d'agir avec celle des pays qui sont obligés de traiter avec l'Afrique du Sud ?

79. Enfin, que diront au peuple d'Afrique du Sud ceux qui, aujourd'hui, sont indifférents au sort de ce peuple — de tout le peuple d'Afrique du Sud — lorsque celui-ci finira par triompher et par chasser les fascistes du pouvoir ? Prétendront-ils, à ce moment-là, qu'ils ont toujours appuyé et aimé le peuple d'Afrique du Sud, comme ils prétendent aujourd'hui avoir toujours aimé et appuyé les peuples d'autres pays qui ont réussi à renverser leurs propres dictateurs ?

80. Pour nous, les déclarations, quelles qu'elles soient, ne sauraient remplacer l'action. En ce qui concerne l'Afrique australe, nous faisons ce que nous pouvons. Notre plus grand regret, c'est de ne pouvoir faire plus. Peut-être notre plus grande contribution réside-t-elle dans nos efforts en vue de faire de Vanuatu une société meilleure et de promettre à notre peuple un avenir meilleur que celui que le régime actuel d'Afrique du Sud peut promettre à toute la population de cette terre troublée. Nous souhaitons que ceux qui ont le pouvoir de changer pacifiquement l'Afrique du Sud usent de ce pouvoir.

81. S'ils ne le font pas, nous pensons que la communauté internationale n'a d'autre choix que d'appuyer les mouvements de libération de Namibie et d'Afrique du Sud. La SWAPO et l'African National Congress d'Afrique du Sud, en réalité, agissent en notre nom à tous. Ce sont effectivement des soldats des Nations Unies qui combattent pour défendre la Charte et nos déclarations.

82. A chaque session de l'Assemblée générale, la plupart des Etats du monde déclarent leur opposition à certaines politiques du Gouvernement israélien et du Gouvernement sud-africain. Nous pensons que la plupart pensent ce qu'ils disent. Nous croyons également que la plupart agissent en conséquence et ne définissent pas eux-mêmes la valeur d'une personne ou ses droits à la citoyenneté sur la base de la race, de la religion, du sexe ou de la classe économique ou sociale. Après tout, comment pouvons-nous condamner la politique d'exclusion d'un Etat et pratiquer notre propre forme d'exclusion ou tolérer celles des autres ?

83. Pour quelques-uns, toutefois, dénoncer Israël et l'Afrique du Sud n'est qu'un simple rite. Ces Etats sont parmi ceux qui vivent suivant l'adage bien connu : "Faite ce que nous disons et non pas ce que nous faisons." Ils n'attribuent pas beaucoup de signification ou de substance à leurs déclarations sur Israël ou l'Afrique du Sud. Ils se contentent de réciter des mots politiquement opportuns et bien répétés.

84. Il existe un Etat de ce genre dans notre région. Il s'agit d'un grand pays, bien plus puissant que ses voisins. C'est également un pays dont nous avons longtemps admiré et respecté l'histoire anticoloniale. Cependant, un passé anticolonial remarquable n'est pas suffisant pour justifier ou excuser les excès que cet Etat commet aujourd'hui.

85. Nous regrettons qu'il y ait une certaine justification à la plainte d'Israël et de l'Afrique du Sud, selon laquelle la communauté internationale est très sélective dans ses dénonciations. Nous sommes profondément peinés qu'il y ait un soupçon de vérité dans cet argument. Comment peut-on expliquer autrement la condamnation de l'annexion de Jérusalem et des hauteurs du Golan, mais le silence sur l'annexion du Timor oriental ? Comment peut-on expliquer autrement les condamnations de l'*apartheid*, mais le silence sur le sort du peuple mélanésien de la Papouasie occidentale ?

86. Comment pouvons-nous expliquer autrement les appels en vue de supprimer les liens économiques avec l'Afrique du Sud, alors qu'une société sud-africaine participe à l'exploitation des ressources en pétrole de la Papouasie occidentale ? Comment peut-on expliquer autrement l'inquiétude manifestée à l'égard de l'expansionnisme militaire d'Israël et de l'Afrique du Sud et l'indifférence devant l'expansionnisme militaire dans notre région qui a englouti, sinon digéré, la Papouasie occidentale et le Timor oriental, et qui menace aujourd'hui la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre bon voisin, la Papouasie-Nouvelle-Guinée ?

87. Nous sommes prêts à attendre que l'on réponde à ces questions. Cependant, nous prévenons la communauté internationale qu'elle ne doit pas trop tarder si elle ne veut pas voir disparaître une autre nation du Pacifique Sud.

88. Dans le Pacifique, l'une des principales préoccupations régionales reste l'exercice valide du droit à l'autodétermination par les peuples des territoires non autonomes. Notre région a maintenant le nombre le plus grand de territoires non autonomes. Notre région est aussi probablement la moins connue et la moins comprise de toutes les régions et sous-régions représentées à l'Organisation mondiale.

89. Jusqu'à présent le processus de décolonisation de notre région a, pour l'essentiel, été relativement pacifique et il a été mené dans le calme et la bonne volonté. Le Timor oriental et la Papouasie occidentale sont les principales exceptions et ce sont aussi les régions où le processus, par l'intervention d'une puissance extérieure, a été interrompu. Nous estimons pourtant que cela n'est que temporaire. Si l'on assure les peuples de ces terres qu'ils pourront s'exprimer librement, nous pensons qu'ils sauront mettre un terme à leur résistance qui est le résultat de la violence qui leur a été imposée par une puissance extérieure.

90. D'aucuns seront peut-être surpris de nous entendre parler d'ingérence extérieure, de violence et de résistance dans ces territoires. En effet, peu d'étrangers ont été autorisés à se rendre dans ces territoires, et seuls ont été autorisés des voyages parfaitement organisés. Même les organisations humanitaires n'ont pas pu s'y rendre. Il y a près de 10 ans, au Timor oriental, des journalistes qui étaient ressortissants d'un autre pays voisin ont été assassinés alors qu'ils essayaient d'expliquer le sort du peuple du Timor oriental à la suite d'une grande intervention militaire.

91. Certains ont peut-être oublié, mais pas nous. Certains pensent peut-être que nous devrions oublier, mais nous ne le pouvons pas. Nous ne pouvons oublier comment et pourquoi ces hommes ont perdu la vie, pas plus que nous ne pouvons oublier ce qu'on inflige à nos amis mélanésiens de la Papouasie occidentale et au peuple maubère du Timor oriental. Nous avons pour politique d'appuyer les aspirations et souhaits de tous les peuples du Pacifique. Les cyniques penseront peut-être autrement, mais nous pensons que les peuples du Timor oriental, de la Papouasie occidentale, de la Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna, de la Polynésie française et de la Micronésie sont tout aussi capables que d'autres, ici représentés, de décider de leur propre avenir. A chaque fois que cela est possible, nous apportons nos conseils à ces peuples et les encourageons à poursuivre le dialogue et les négociations pacifiques; mais nous savons aussi que, pour qu'il y ait dialogue et négociation, il faut quelqu'un d'autre. Ne préjugeons pas les résultats, mais assurons-nous que le processus se déroulera selon les règles.

92. Notre région est connue pour son atmosphère calme et sereine. Les pays du Pacifique Sud sont peuplés de personnes éprises de paix aux origines ethniques et culturelles différentes. Mais, de par notre passé colonial commun, nous avons tous une aversion marquée pour l'ingérence extérieure et la domination étrangère. Sur ce point, nous sommes pleinement d'accord. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas encore pris note de cela. Par conséquent, tout en apportant par principe notre appui à la lutte contre l'*apartheid*, nous constatons que l'on sait peu de choses sur notre lutte contre les mêmes pratiques dans notre propre région. On demande notre appui pour des résolutions sur l'Afghanistan et le Kampuchea, mais on ne s'intéresse pas beaucoup à nos préoccupations dans notre propre région.

93. Beaucoup trop souvent, le manque de perspicacité, l'absence de souplesse et l'esprit de clocher obligent les peuples colonisés à avoir recours à la politique d'affrontement de façon à obtenir justice et à parvenir à l'autodétermination et à l'indépendance. Les voix de la modération sont rarement entendues avant qu'il ne soit trop tard.

94. Le peuple de la Nouvelle-Calédonie a maintenant demandé ce qui aurait toujours dû être sien : le droit de déterminer son propre avenir. La Puissance administrante a reconnu que le peuple de la Nouvelle-Calédonie a ce droit et nous félicitons la Puissance administrante de son réalisme et de son apparente volonté de coopérer. Mais nous croyons aussi sincèrement que le temps est un facteur essentiel. La Puissance administrante doit, à notre avis, négocier un calendrier et un mode d'expression qui soit acceptable pour le peuple colonisé de la Nouvelle-Calédonie. Si

ce n'était pas le cas, les éléments extrémistes parmi la population de colons se trouveraient encouragés à agir et cela mènerait au type d'affrontement que toute personne rationnelle cherche à éviter.

95. En tant que voisin immédiat de la Nouvelle-Calédonie, Vanuatu est soucieux du maintien de la paix et de la stabilité, mais nous admettons aussi qu'une réponse rapide aux doléances du peuple de la Nouvelle-Calédonie est le moyen le plus sûr de garantir cette paix et cette stabilité.

96. Les gouvernements du Forum du Pacifique Sud ont noté les réformes constitutionnelles et électorales qui ont été introduites. Comme d'autres membres du Forum du Pacifique Sud, nous ne pouvons néanmoins comprendre pourquoi un référendum sur le futur statut constitutionnel de la Nouvelle-Calédonie ne peut être organisé avant 1989. Avec d'autres pays membres du Forum, nous prions instamment la Puissance administrante d'avancer cette date et d'annoncer que l'indépendance sera l'issue logique du référendum prévu. Nous croyons également que des autorités politiques et administratives additionnelles doivent être transférées à la Nouvelle-Calédonie, de façon qu'elle soit préparée comme il faut à l'indépendance.

97. Les nations de notre région pensent que le colonialisme n'a pas d'avenir dans le Pacifique Sud. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer une transition pacifique vers l'indépendance en Nouvelle-Calédonie, mais tous doivent bien comprendre que l'indépendance doit intervenir très bientôt. Le peuple canaque l'a dit très clairement. Nous devons tous œuvrer de concert pour assurer que tous vivent dans la prospérité et l'harmonie.

98. La dénucléarisation du Pacifique est pour certains une idée abstraite. Pour nous, petit Etat insulaire en développement de la région, c'est un élément essentiel à notre survie. Nous savons le rapport qui existe entre les politiques nucléaires et coloniales de certaines puissances qui, à l'heure actuelle, mènent différentes activités nucléaires dans notre région. Nous sommes très déçus que les objections constantes élevées par les gouvernements et les peuples du Pacifique Sud contre certaines activités nucléaires semblent ne pas avoir été entendues. Par conséquent, les essais d'armes nucléaires se poursuivent et l'on propose encore d'utiliser nos eaux pour se débarrasser des déchets nucléaires.

99. Les arguments de sécurité relative ne nous impressionnent guère. Qui peut véritablement garantir que notre environnement ne sera pas mis en danger par ces activités ? Nous savons que ceux qui préconisent ces activités ne comprennent pas vraiment notre environnement et nous doutons sérieusement que leurs savants le comprennent jamais. Nous vivons en harmonie avec notre environnement, tandis qu'ils semblent avoir avec le leur des rapports hostiles.

100. Notre parlement a par conséquent décidé à l'unanimité de faire de Vanuatu un Etat dénucléarisé. Nous avons donc établi une politique qui consiste à ne pas autoriser des navires à propulsion nucléaire ou porteurs d'armes nucléaires à entrer dans nos ports. Nous sommes fermement partisans de la création d'une zone dénucléarisée dans notre région, et c'est là une mesure prise dans ce sens.

101. L'histoire nous enseigne que chaque fois que l'homme a mis au point une arme elle a fini par être utilisée. L'humanité se trouve maintenant à un tournant. Nous, gouvernements et peuples de la planète, devons dire à nos soi-disant protecteurs que la raison et la compréhension sont les meilleurs défenseurs de la vie humaine, plus que tout système d'armements conçu ou restant à concevoir par le complexe militaire-industriel.

102. Dans notre quête de justice, nous ne devons épargner aucun effort. Dans notre quête d'égalité, nous ne devons épargner aucun effort. Dans notre quête de paix, nous ne devons non plus épargner aucun effort. Nous ne devons pas oublier que nous vivons dans un monde imparfait et que nous sommes des êtres imparfaits. Seuls les plus arrogants d'entre nous pensent que nous pouvons juger l'œuvre du Créateur. Nous devons apprendre à respecter nos différences et nos faiblesses. Nous devons apprendre à tirer réconfort de notre universalité. La patience est nécessaire pour se comprendre les uns les autres.

103. Rappelons-nous l'admonition biblique : "Que celui qui est sans péché jette la première pierre." Si nous, nations du monde, savons entendre ces paroles, aucune pierre ne sera jetée et peut-être que notre monde survivra.

104. M. NGA GNII-VOUÉ TO (République centrafricaine) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis, au nom de la délégation de la République centrafricaine, de vous féliciter pour votre brillante élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. La longue expérience accumulée tout au long de votre carrière de diplomate ainsi que votre parfaite connaissance des problèmes internationaux augurent du plein succès des travaux de cette session. Notre délégation vous assure déjà de son concours.

105. Nous voudrions réaffirmer en cette même occasion le soutien de la République centrafricaine au Secrétaire général pour son dévouement et son abnégation à la cause de l'Organisation.

106. Notre délégation tient enfin à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Brunéi Darussalam, dont l'admission vient concrétiser davantage la vocation universaliste de l'Organisation des Nations Unies.

107. Depuis la création de l'Organisation, son utilité et son efficacité ont été depuis toujours sujettes à caution. Les résolutions adoptées, les solutions retenues, les recommandations faites n'ont jamais satisfait les espérances escomptées par les populations frappées par les crises et les conflits. Elles n'ont jamais apaisé pleinement les tensions et les agitations à travers le monde. C'est dire que l'hétérogénéité de l'Organisation et sa complexité doivent laisser place à un esprit de consensus plus prononcé pour retrouver ses objectifs premiers qui sont les nobles idéaux de paix et de développement définis dans la Charte des Nations Unies.

108. Les vastes mouvements d'idées, les découvertes, les innovations technologiques doivent contribuer à modifier les rapports entre nations. Tous ces changements devraient assurer un réel équilibre dans le monde. La réalité est malheureusement tout autre. Nous assistons en effet à une recrudescence d'intolérance, d'insécurité, d'égoïsme et de violence. En

dépit de ce sombre tableau, nous ne sombrerons ni dans le défaitisme, ni dans le scepticisme. Malgré les nombreux obstacles, l'Organisation des Nations Unies demeure le forum où se discute et se négocie le destin du monde.

109. Dans le monde actuel marqué par la diversité, le droit à la différence devrait être admis comme principe de base régissant les rapports entre Etats, un droit que cultive et développe l'Organisation, un droit qui est celui de chaque peuple de s'épanouir dans le cadre de son histoire, de sa culture, de ses croyances et du système politico-économique qu'il se fixe librement. Ce droit à la différence, qui est refusé aux autres, dans bien des cas, est source de remous, de haine et d'affrontement.

110. Tant en Afrique, en Asie, en Europe qu'en Amérique, les manifestations de cette intolérance et de cet égoïsme sont monnaie courante. Souvent, les peuples sont étouffés. Leurs luttes légitimes, pour leur émancipation nécessaire et leur volonté de décider en toute souveraineté de leur destin, sont contrecarrées par des intérêts personnels sordides.

111. Est-il besoin d'exemples ? La situation qui prévaut en Afrique australe en est un, très éloquent. Il est certes vrai que les récents accords conclus entre l'Afrique du Sud et certains pays de la région constituent un pas encourageant dans la voie de la paix. Mais cela reste aléatoire. Tant qu'il ne sera pas reconnu à la SWAPO, représentant unique du peuple namibien, ses droits nationaux, la paix ne saurait être définitive et totale. Plus que jamais, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être observée et appliquée dans son intégralité.

112. La République centrafricaine apprécie à leur juste valeur les récents accords entre la France et la Jamahiriya arabe libyenne de retirer toutes les forces étrangères du Tchad. Elle espère cependant que ces retraits simultanés seront effectifs et entiers, non seulement de la capitale N'Djamena et de ses abords immédiats, mais de l'ensemble du territoire tchadien. Le Tchad doit rentrer en possession de toute son étendue initiale. Cela permettra enfin au gouvernement de ce pays frère et voisin de se consacrer pleinement à l'œuvre de réconciliation et de reconstruction nationale déjà entreprise par le président Hissène Habré.

113. Quant à la question du Sahara occidental, notre délégation considère comme base précieuse de recherche de solution les résolutions adoptées lors des dix-huitième et dix-neuvième sessions ordinaires de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Aussi, à cet égard, nous nourrissons le ferme espoir que la prochaine conférence offrira l'occasion d'apprécier les efforts réalisés par les pays concernés.

114. En ce qui concerne la question du Moyen-Orient, nul n'ignore que le problème palestinien est le nœud du conflit. Aucune solution acceptable ne saurait donc être prise au mépris du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine. Dans cette perspective, nous continuerons à soutenir toute initiative fondée sur l'esprit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, tendant à favoriser un règlement définitif et global du conflit.

115. Dans le même ordre d'idées, la République centrafricaine lance un pressant appel à la communauté internationale pour lui demander de n'épargner aucun effort pour préserver et garantir l'unité nationale, l'intégrité territoriale, la souveraineté et la neutralité du Liban.

116. Au nom du principe de la reconnaissance du droit à la différence, le Kampuchea démocratique doit pouvoir jouir pleinement de sa souveraineté. A cette fin, nous souhaitons la pleine application des principes dégagés par l'Organisation des Nations Unies.

117. De même, la République centrafricaine soutient toute initiative susceptible de permettre à l'Afghanistan de recouvrer, lui aussi, ses droits nationaux et son statut de pays neutre et non aligné.

118. Le problème coréen, quant à lui, reste toujours d'actualité. La tension qui persiste dans la péninsule coréenne inquiète la République centrafricaine. Aussi, dans notre contribution aux efforts de la communauté internationale pour réduire cette tension, nous ne cessons d'exhorter les deux parties, dont les aspirations à la réunification sont indéniables, à poursuivre entre elles le dialogue sur la base du communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972[2] qui en fixe les principes. Ce dialogue, libre, direct et sans ingérence extérieure leur permettra, sans conteste, de créer les conditions d'un retour de confiance mutuelle, facteur indispensable à la préservation de la paix dans la région. Les deux parties pourraient aussi, dans l'intervalle, envisager leur adhésion simultanée à l'Organisation des Nations Unies.

119. Devant la situation qui prévaut en Amérique centrale, la République centrafricaine estime que seule la négociation est l'unique moyen approprié pour déboucher sur une solution pacifique et favoriser la meilleure coexistence entre les Etats de la région.

120. Ces quelques preuves du refus de certains Etats de reconnaître et d'accepter le droit à la différence reposent sur un double intérêt. Intérêt idéologique d'abord, du fait que les Etats qui rejettent le droit à la différence font souvent partie d'un bloc d'alliances. Il existe effectivement une perfide complicité de la part d'une partie de la communauté internationale. Cette complicité entrave la compréhension mutuelle et la confiance réciproque. Intérêt stratégique enfin, dans le comportement de certains Etats lancés dans la course aux armements afin de continuer à maintenir leur domination militaire et économique.

121. Aussi, la République centrafricaine se félicite-t-elle des négociations en cours sur le désarmement, mais déplore cependant leur enlisement à un moment où la prolifération et le développement des armes prennent une proportion inquiétante perpétuant le cercle vicieux de la destruction.

122. Le désarmement, que nous appelons de tous nos vœux, ne peut s'obtenir par les seuls accords régionaux de sécurité et de limitation des armements. Tous les Etats doivent ressentir la mission impérieuse et collective de défendre la paix et la sécurité internationales.

123. La République centrafricaine est fermement persuadée que le développement effectif de tous les Etats de notre communauté est une condition à l'équilibre mondial et la garantie de la paix. Le développement est aussi le droit à la vie et ne peut

donc être remis en question. Nous demandons aux pays développés de contribuer efficacement, par des accords bilatéraux ou multilatéraux, au développement réel des pays du tiers monde. Car, une et indivisible, la paix exige, pour être préservée, le développement généralisé de tous les membres de la communauté internationale.

124. L'inadaptation de l'actuel système économique international plonge les pays en développement dans d'énormes difficultés. Le cri d'alarme si souvent poussé sera-t-il un jour entendu ?

125. Soucieux de fournir à nos peuples un minimum décent, nos pays parviennent rarement à trouver les moyens de réaliser les plans et les programmes économiques élaborés. Ainsi, nous continuons de ressentir durement les effets de la crise économique mondiale et de l'inadéquation du système économique. Nous regrettons l'attitude de certains pays industrialisés qui se comportent comme si les pays en développement devaient se contenter de leur état d'appauvrissement et même de s'y complaire.

126. Les pays du tiers monde luttent non seulement en faveur d'un droit au développement, mais aussi pour une plus importante mobilisation des moyens de développement. L'indéfectible union du tandem "droit au développement et droit à la sécurité" nécessite à son tour, pour les pays en développement, une nécessaire et raisonnable équation entre les moyens mis au service de la sécurité et ceux consacrés au développement.

127. Aussi est-il regrettable, après l'adoption par l'Assemblée générale, en 1974, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [*résolution 3281 (XXIX)*], de constater encore l'insuffisance des efforts de développement socio-économique entre certains pays industrialisés et d'autres qui le sont moins.

128. La crise internationale semble avoir interdit aux pays en développement toute prétention à ce développement, donc à la vie. L'aide qui leur est consentie, diminuant de jour en jour, est nettement insuffisante et les termes de l'échange se détériorent d'une façon vertigineuse.

129. Nos pays sont endettés et ploient sous le faix des redevances : ces charges sont aggravées et alourdies par la crise du système monétaire international. Dans le même temps, nos balances commerciales sont déficitaires, et l'accès aux sources de développement et aux nouvelles technologies, pourtant si nécessaires au soutien aux projets de développement, semble nous être interdit, et ce uniquement à cause de notre condition de pays en développement.

130. Notre déception demeure grande et nous le proclamons en ce haut lieu de rassemblement, d'autant plus que nos espoirs se sont amenuisés depuis les travaux de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Belgrade en 1983, et ceux de la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne au début de cette année.

131. La définition concertée par les pays industrialisés et le tiers monde de nouvelles règles économiques internationales s'impose aujourd'hui. La communauté internationale tout entière gagnerait à entamer des négociations globales aux fins d'enrayer cette crise.

132. Les résultats obtenus en trois années par le Comité militaire de redressement national dans l'œuvre de relèvement et de réhabilitation de la République centrafricaine sont, pour nous, très encourageants et constituent un motif de satisfaction, car ils proviennent d'abord de nos propres efforts.

133. Mais nous devons aussi ces résultats au précieux concours de pays amis et d'organisations internationales, au rang desquelles figure l'Organisation des Nations Unies. Qu'il nous soit permis encore une fois de rendre ici un vibrant hommage au Secrétaire général et à ses collaborateurs pour l'attention qu'ils n'ont cessé d'accorder à la République centrafricaine. Le chemin est encore long et la tâche ardue. C'est pourquoi nous voudrions être assurés du maintien et de l'amplification de l'aide internationale.

134. A l'occasion de la célébration du troisième anniversaire de l'accession au pouvoir du Comité militaire de redressement national, le chef de l'État, le général d'armée André Kolingba, introduisait son discours ainsi : "Depuis trois ans, la République centrafricaine vit l'expérience du Comité militaire de redressement national. Ces trois années sont marquées surtout par la paix" — nous soulignons : par la paix —, "facteur de stabilité et condition *sine qua non* de tout développement."

135. Cette équation "paix-développement" est le fondement de la philosophie d'action que prône la République centrafricaine tant sur le plan interne que sur le plan international.

136. Car nous avons foi dans la possibilité de conjurer les maux qui hypothèquent si gravement l'avenir de la communauté internationale. La solution demeure dans le respect par tous les Etats des valeurs cardinales que sont le droit à la différence et le droit au développement.

137. Tel est le message que le général d'armée André Kolingba, président du Comité militaire de redressement national, chef de l'Etat, profondément convaincu de la capacité de l'Organisation des Nations Unies de résoudre les problèmes du monde et fort de la portée de notre philosophie, nous a chargés de soumettre à la méditation de l'Assemblée.

138. Toute la République centrafricaine se joint à nous pour souhaiter plein succès aux travaux de cette assemblée.

139. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : La conclusion du débat général marque la fin de la première étape importante des travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

140. D'aucuns diront que le débat général de cette année n'est peut-être pas sorti de la routine, à part le fait que nous avons entendu 150 orateurs dont 8 chefs d'Etat et de gouvernement et que nous avons terminé le débat un jour d'avance.

141. De la position privilégiée que j'occupe à la tribune et après avoir entendu les déclarations et évalué les diverses discussions bilatérales et les dialogues qui ont eu lieu ces trois dernières semaines — dans les hôtels, dans les couloirs de la salle de l'Assemblée, au trente-huitième étage, dans les bureaux derrière cette salle, et même au cours de cocktails, de déjeuners et de dîners —, j'ai l'impression que nous avons pris un bon départ. A en juger par

le climat politique international qui régnait juste avant le début de la session et compte tenu des tâches énormes qui nous ont été confiées et qu'il nous faut encore mener à bien, je dois dire que le déroulement des événements ces trois dernières semaines augure bien du reste de la session.

142. Les chefs d'Etat et de gouvernement, les ministres des affaires étrangères et autres chefs de délégations ont planté les décors et tracé le chemin que, je crois, nous pouvons suivre. Nous sommes sur le point de nous atteler à la tâche plus compliquée qui consiste à étudier de façon approfondie les diverses questions inscrites à l'ordre du jour. Si nous arrivons à maintenir le climat qui a régné jusqu'ici à la session, je crois que d'ici à la conclusion de nos travaux nous aurons réalisé un, peut-être deux ou même trois petits pas vers les objectifs de la Charte des Nations Unies.

143. Permettez-moi de remercier l'Assemblée d'avoir été à la hauteur de l'engagement pris au début de nos travaux, c'est-à-dire d'avoir permis d'améliorer les débats en s'abstenant de féliciter les orateurs dans la salle de l'Assemblée générale après leurs déclarations. J'espère sincèrement que nous respecterons cet engagement pendant le reste de la session et que les grandes commissions suivront l'exemple de l'Assemblée. J'espère également que nous commencerons nos réunions de façon encore plus ponctuelle. Je vais donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

144. M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de m'autoriser à exercer le droit de réponse de ma délégation pour faire suite au droit de réponse de mon ami et collègue, le représentant de la République d'Indonésie, qu'il a exercé le 3 octobre [*19e séance*], en réponse au discours important prononcé à l'Assemblée générale par le Ministre des affaires étrangères et du commerce de mon pays, M. Namaliu, le 1er octobre [*15e séance*].

145. Ma délégation est heureuse du fait que l'Indonésie ait annoncé et reconnu que nos problèmes de frontières sont à la fois importants et chers aux cœurs de nos peuples et de nos gouvernements. Nous avons toujours œuvré et nous continuerons d'œuvrer activement aux côtés du Gouvernement et du peuple indonésiens dans un esprit de bonne volonté, de coopération, de compréhension et d'accommodement, à tout moment, en tant que bons voisins.

146. L'Irian occidental a été déclaré province de la République d'Indonésie avant que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'ait été proclamée indépendante en 1975 par l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, nous n'avions pas alors véritablement notre mot à dire en la matière. Quelque douloureux que soit ce fait, mon gouvernement et mon peuple l'ont accepté et respecté, et à aucun moment nous n'avons violé la souveraineté et l'intrégrité territoriale de l'Indonésie. Par conséquent, nous méritons de faire l'objet du même respect.

147. Mon gouvernement et mon peuple demandent humblement au Gouvernement de la République d'Indonésie et à son peuple de bien vouloir respecter nos droits souverains, notre intégrité territoriale et notre indépendance, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

148. Mon gouvernement a protesté à trois reprises auprès du Gouvernement indonésien. A chaque fois, il s'agissait de violations de notre souveraineté territoriale. La première violation s'est produite en 1983 à l'occasion de la construction d'une route qui traversait mon pays en quatre endroits. La deuxième violation a eu lieu le 22 mars 1984 quand deux avions militaires ont pénétré dans notre espace aérien. La troisième violation a été effectuée par 53 soldats indonésiens qui ont pénétré sur le territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée le 21 juin 1984.

149. Mon gouvernement n'a pas été satisfait par les explications offertes par le Gouvernement indonésien et, par conséquent, notre ministre des affaires étrangères a déclaré à la présente session : "nous avons essayé, au lieu de nous en tenir à ces protestations, de trouver les moyens d'éviter une répétition de ces violations et de maintenir et renforcer de bonnes relations avec le Gouvernement et le peuple indonésiens" [*ibid., par. 333*].

150. Notre problème frontalier a été soulevé à cette assemblée à cette fin, et seulement à cette fin, parce que nous sommes un peuple amical, ouvert et compréhensif.

151. Les éléments séparatistes mentionnés par mon ami et collègue se trouvent essentiellement en territoire indonésien, mais certains ont été contraints par les circonstances et par les conditions propres à l'Indonésie de chercher refuge en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Mon gouvernement a demandé la participation directe du HCR, mais le Gouvernement indonésien a refusé cette forme d'assistance précieuse. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours honoré l'accord fondamental de 1979 et n'autorise pas le mouvement pour la Papouasie libre à agir depuis son territoire, et cela pour de très bonnes raisons.

152. En conclusion, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée est décidé à poursuivre sa politique de relations de bon voisinage, constructives et fondées sur l'indépendance et la coopération avec d'autres nations. Nous donnons toutes assurances que la visite prévue pour la fin de ce mois du Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie en Papouasie-Nouvelle-Guinée sera la bienvenue; elle est à la fois désirée et très appropriée, car nos peuples et nos gouvernements ont besoin de maintenir et d'encourager des relations mutuelles et amicales dans un esprit de bonne volonté, de compréhension et de coopération à tout moment.

153. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Au cours du débat général, plusieurs orateurs se sont une fois de plus permis de lancer des accusations calomnieuses contre mon gouvernement en mentionnant la prétendue question du Timor oriental.

154. Cet exercice répété, effectué par la même poignée de délégations d'une année à l'autre, est devenu une routine qui n'ajoute certainement pas à la qualité de notre débat. Nous avons entendu une fois encore les mêmes accusations démentes de tortures, de massacres et même de génocide, de famine et de violations des droits de l'homme. Bien que tous les faits prouvent le contraire, on perpétue le mythe d'opérations militaires de grande envergure dans le

territoire et du refus fait aux organisations humanitaires internationales d'accéder au Timor oriental.

155. Ma délégation, encore et toujours, a fait toute la lumière sur cette action persistante d'informations erronées et de distorsion délibérée des faits. Nous avons expliqué qu'il s'agissait d'une campagne systématique pour vilipender mon pays et mon peuple et d'une tentative désespérée pour raviver une question non existante à propos d'une cause non existante.

156. Nous aurions préféré ignorer cette farce saisonnière et ne pas lui accorder de l'importance en y répondant. Cependant, la répétition constante des accusations ou des allégations, même les plus ridicules, a tendance, si l'on n'y répond pas, à les faire apparaître en fin de compte comme des "faits", même par ceux qui les ont fabriquées au départ.

157. Une délégation a suggéré qu'il était temps que la communauté internationale étudie la question sérieusement et trouve une solution durable au problème qui subsiste depuis neuf ans. Nous sommes parfaitement d'accord et nous pensons que le moment est largement venu pour l'Organisation de décider une fois pour toutes de laisser les réalités l'emporter sur la fiction et le mensonge et de faire prévaloir les vœux de la majorité écrasante du peuple du Timor oriental sur les intérêts égoïstes du petit nombre.

158. Il est grand temps que ceux qui s'accrochent encore aux mythes et aux vœux pieux reconnaissent le fait que la décolonisation a eu lieu au Timor oriental et que son peuple a choisi l'indépendance par l'intégration avec l'Indonésie, conformément aux résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale. Loin d'envahir et d'occuper un autre Etat indépendant, comme cela s'est produit ailleurs, l'Indonésie a joué un rôle qui a contribué précisément au processus de décolonisation en veillant à ce que la volonté démocratique exprimée par la majorité ne soit pas rejetée par la terreur armée, l'intimidation et l'imposition unilatérale d'une minorité impitoyable qui se prétend révolutionnaire, alors qu'elle coopère en fait avec l'ancienne puissance coloniale.

159. Il est grand temps que ceux qui épousent les nobles principes d'autodétermination et de démocratie fondés sur le gouvernement par la majorité se rendent compte qu'ils ne peuvent pas en même temps soutenir les obsessions d'un petit groupe d'aventuriers politiques en exil et ne représentant personne, sans causer une injustice sérieuse aux intérêts réels du peuple du Timor oriental.

160. Il est grand temps, vraiment, de mettre un terme, définitivement, à la prétendue question du Timor oriental et de supprimer, une fois pour toutes, cette question de l'ordre du jour, auquel elle n'aurait jamais dû être inscrite.

161. Permettez-moi de faire quelques commentaires au sujet des déclarations du représentant de Vanuatu. Depuis deux ans, nous entendons les représentants de Vanuatu prononcer des déclarations hostiles et offensantes pour l'Indonésie et sa politique étrangère. Jusqu'à présent, nous nous sommes toujours abstenus de répondre, car nous étions disposés à accorder suffisamment de temps à Vanuatu pour s'adapter à un monde nouveau d'indépendance et d'échanges entre Etats souverains. Cependant, certaines observations présentées par le représentant de Vanuatu, cet après-midi, sont telles que nous ne pouvons garder le silence. Il s'est permis de faire des remarques sur les relations bilatérales qui existent entre l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous ne connaissons pas les véritables motifs qui l'incitent à agir ainsi, mais permettez-moi de réitérer ce que j'ai déjà dit, en répondant à la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 3 octobre [*19e séance*] : quels que soient les problèmes survenus entre l'Indonésie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ils ont été ou sont en train d'être résolus à l'amiable, entre nos deux gouvernements, ainsi qu'il convient entre proches voisins qui désirent véritablement entretenir des relations d'amitié et de coopération.

162. En conséquence, nous contestons l'opportunité et les motifs du représentant de Vanuatu lorsqu'il soulève ces questions, et son attitude constitue, c'est le moins qu'on puisse dire, une ingérence injustifiée et indésirable dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Pis encore, outre son ingérence dans les affaires bilatérales de l'Indonésie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le représentant de Vanuatu a fait des remarques offensantes à l'égard d'une de nos provinces, l'Irian Jaya. Ces remarques reflètent bien sa mentalité néocolonialiste puisqu'il s'est constamment référé à cette province comme à la "Papouasie occidentale". Je ne répéterai pas les termes qu'il a véritablement employés, mais ses allusions me sont apparues plus clairement lorsque je me suis remémoré une déclaration prononcée par son premier ministre. Le Premier Ministre de Vanuatu a déclaré, le 10 août, que Vanuatu ne reconnaît pas l'Irian Jaya comme faisant partie intégrante de l'Indonésie; selon lui, la "Papouasie occidentale" est un Etat de la Mélanésie, tout comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie, et il exige que l'Indonésie accorde l'indépendance au peuple de la "Papouasie occidentale".

163. Dans l'intérêt de Vanuatu, Etat nouvellement indépendant et Membre relativement récent de l'Organisation, je voudrais rappeler à son représentant qu'après cinq ans de révolution dans les faits et 12 ans de lutte inébranlable contre les forces du néocolonialisme et de l'impérialisme, le peuple indonésien a finalement réussi à recouvrer son intégrité territoriale, lorsque, en 1962, avec l'assistance des Nations Unies, l'Irian Jaya a été réunifié avec la République. Par la suite, en 1969, le libre choix de son peuple a été entériné dans la résolution 2504 (XXIV) de l'Assemblée générale.

164. Le peuple indonésien, en conséquence, ne prend à la légère aucune menace à son unité nationale et à son intégrité territoriale, qu'il a conservées au prix de son sang et de grands sacrifices, même si ces menaces sont proférées par un pays qui, de par ses actes et ses paroles passés irréfléchis et excessifs, peut difficilement être pris au sérieux.

165. Devons-nous voir dans la déclaration du représentant de Vanuatu son intention d'ouvrir à nouveau le débat sur l'Irian Jaya ? Si tel est le cas, que l'Assemblée prenne note du fait que la responsabilité de la provocation sera imputable uniquement à Vanuatu. Dans sa déclaration, le représentant de Vanuatu s'en tient à la thèse selon laquelle l'idée de nation devrait se fonder sur la race et que les frontières

existantes des Etats devraient être retracées suivant des démarcations raciales et ethniques. Se rend-il bien compte des implications de sa déclaration ? Se rend-il compte du nombre de frontières en Afrique, en Asie et ailleurs qu'il faudrait redessiner si l'on créait un précédent en acceptant une notion aussi pernicieuse ?

166. L'Indonésie est une nation composée de races et d'ethnies multiples, où l'unité dans la diversité est la pierre angulaire de notre force nationale. Il y a peut-être plus d'Indonésiens d'origine mélanésienne dans la partie orientale de notre république qu'il n'y en a dans tout le Pacifique Sud. Avec leurs frères et sœurs de souche malaisienne et polynésienne, ils partagent fièrement une histoire de lutte pour leurs principes et de révolution pour l'indépendance, l'identité nationale et l'intégrité. De quel droit, je le demande, Vanuatu se permet-il de parler en leur nom ?

167. Nous avons été très surpris par les allégations du représentant de Vanuatu, selon lesquelles une compagnie sud-africaine participerait à l'exploitation des ressources pétrolières de l'Irian Jaya. Une fois encore, je lui rappelle que l'Indonésie, en tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, en tant que membre du Groupe d'experts sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, désignés par les gouvernements, et en tant que membre du Groupe des pays producteurs et exportateurs de pétrole, s'est engagée à respecter l'embargo sur les fournitures de pétrole à destination de l'Afrique du Sud, et ne peut être accusée d'une telle action. Nous n'entretenons aucune relation avec l'Afrique du Sud, dans quelque domaine que ce soit, et tout le monde ne peut pas en dire autant, ici.

168. Par conséquent, nous demandons au représentant de Vanuatu de bien vouloir étayer ses allégations, s'il ne veut être taxé, une fois encore, de propagateur de calomnies répétées et injustifiées à l'égard de mon pays.

169. Le séparatisme, l'incitation au séparatisme et les menaces à l'intégrité territoriale des Etats sont des questions trop sérieuses, surtout pour les pays non alignés et d'autres pays en développement du monde, pour qu'on se permette de les évoquer à la légère et de façon irresponsable. Nous n'avons jamais reproché à un pays nouvellement indépendant de faire preuve de zèle révolutionnaire, dans la lutte historique et globale contre le colonialisme; mais je voudrais suggérer à Vanuatu de manifester davantage de prudence, de maturité et de modération lorsqu'il essaie de laisser son empreinte à cet égard, et cela dans son propre intérêt.

170. M. BARBOSA de MEDINA (Portugal) : Ma délégation a pris note des déclarations faites au cours de ce débat concernant la situation qui prévaut au Timor oriental. Elle est située dans le contexte des faits énoncés dans le rapport intérimaire du Secrétaire général, publié sous la cote A/39/361, du 25 juillet dernier. Ma délégation réitère à ce propos les déclarations du Ministre des affaires étrangères du Portugal, lors de son intervention, à la présente session, le 24 septembre, selon lesquelles on ne pourra, sans dialogue, aboutir à une solution des différends internationaux :

> "Nous sommes parfaitement sincères lorsque nous disons vouloir qu'une solution soit trouvée au problème du Timor oriental et que nous sommes certains qu'une solution globale — solution qui respecte les principes internationaux et ceux des droits de l'homme — peut être trouvée si ce dialogue se poursuit." [*5e séance, par. 263.*]

171. Ma délégation s'abstiendra donc de tout commentaire. Elle le fait, compte tenu à la fois de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa quarantième session le débat sur le Timor oriental [*décision 39/402*] et du mandat conféré, par la résolution 37/30, au Secrétaire général dont les efforts ont reçu et continueront de recevoir de la part de mon gouvernement un soutien ferme et une coopération dévouée.

172. M. de La BARRE de NANTEUIL (France) : Je voudrais répondre à la déclaration faite hier par le Ministre des affaires étrangères des Iles Salomon [*29e séance*] au sujet de nos essais nucléaires et de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. D'abord, les essais nucléaires. Je rappellerai les principales conclusions de la commission d'éminents scientifiques étrangers, ouverte à tous les pays de la région du Pacifique Sud et dirigée par M. Atkinson, qui s'est rendue au Centre d'essais français au mois d'octobre de l'an dernier. Le fait même que cette mission scientifique ait pris la responsabilité de publier ses conclusions prouve qu'elle a estimé satisfaisantes les conditions d'accueil et de travail qui lui ont été réservées à Mururoa.

173. Or ces savants, de réputation internationale, ont constaté, et je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur ce point capital, que le niveau des radiations ionisantes à Mururoa et dans le Pacifique Sud est plus bas que dans les autres régions du monde. Il est plus bas, notamment, que dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques et plus bas qu'aux Etats-Unis; il est plus bas que dans les autres régions géographiques du monde, et je parle de tous les continents.

174. S'agissant du transfert de radioactivité qui pourrait, selon les conclusions du rapport de la Commission, se produire au plus tôt dans 500 ou dans 1 000 ans, c'est-à-dire dans cinq siècles ou dans dix siècles, c'est-à-dire dans 10 ou 20 générations — et je demande que l'on réfléchisse à ceci —, il repose sur l'hypothèse que la puissance de tous les essais effectués à Mururoa serait plus de 100 fois supérieure à celle des essais des 10 dernières années.

175. Voilà des conclusions qui sont soutenues par les experts les plus éminents du monde scientifique qui ont été invités par le Gouvernement français à venir voir, librement et dans des conditions parfaites, le Centre d'essais français de Mururoa. Leurs chiffres et leurs observations se passent de commentaires.

176. Je voudrais maintenant parler de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Chacun sait, comme le Gouvernement français l'a indiqué à plusieurs reprises, que la population néo-calédonienne sera appelée à exercer son droit à l'autodétermination. C'est dans cette perspective que le Gouvernement français a organisé en juillet 1983 une conférence à laquelle ont participé toutes les forces politiques du territoire. Cette conférence a adopté par consensus une déclaration qui fixe un certain nombre de principes, dont mon gouvernement a donné connaissance en son temps aux pays du Pacifique Sud.

177. Pour le moment, un statut de large autonomie interne a été adopté. Une assemblée territoriale sera élue au cours d'un scrutin fixé au 18 novembre prochain. Enfin, un référendum d'autodétermination en 1989 ouvrira la voie à toutes les options, y compris celle de l'indépendance.

178. Telle est la politique de la France. Un processus a été engagé. Il porte en lui les conditions d'une évolution assurant à la population néo-calédonienne, dans sa diversité et dans son ensemble, un avenir que nous voulons, quant à nous, de paix et de fraternité. Ce processus sera poursuivi.

179. M. MOLISA (Vanuatu) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la parole pour répondre aux attaques violentes lancées par le représentant de l'Indonésie contre mon pays. En tant que ministre des affaires étrangères de la République de Vanuatu, je m'en tiens à la déclaration que j'ai faite aujourd'hui. L'histoire montrera qui a dit la vérité. La communauté internationale jugera.

La séance est levée à 17 h 20.

NOTES

[1] *Rapport de la Conférence internationale sur le Kampuchea, New York, 13-17 juillet 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.20), annexe I.

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.